

Élections législatives : Manifeste pour 2024-2029



Pour une agriculture et une forêt durables et souveraines

**FÉDÉRATION NATIONALE
ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES**





POUR UNE AGRICULTURE ET UNE FORÊT DURABLES ET SOUVERAINES : 5 ANS POUR RÉUSSIR !

Les entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF), qui réalisent des prestations pour plus de 60 % des exploitants agricoles et 70 à 80% des travaux de sylviculture, reboisement et d'exploitation forestière pour les propriétaires publics et privés, ont besoin de votre soutien.

En effet, cette composante essentielle de la filière agricole est méconnue, souvent négligée en raison de son rattachement au réseau des chambres de commerce (et non d'agriculture), la privant de fait des bénéfices accordés aux exploitants agricoles.

Ce sont pourtant 22 000 entreprises et 147 000 actifs, permanents et saisonniers, qui œuvrent au quotidien pour une agriculture et une forêt durables et souveraines, d'autant plus nécessaires que près de la moitié des exploitations agricoles pourraient avoir disparu d'ici 10 ans.

L'accélération du changement climatique et les injonctions contradictoires des calendriers de travaux face aux besoins vitaux de la nation, mettent en danger la compétitivité du secteur et de toute la filière agricole dont ils constituent des partenaires historiques.

C'est pourquoi, nous appelons tous les députés à adopter sans délai le Projet de loi d'Orientation et d'Avenir agricoles (PLOA) et à soutenir les mesures de simplification administrative listées dans ce document ainsi que l'exonération des charges patronales sur les TO-DE et le rattachement des ETARF à l'article L 311-1 du code rural et de la pêche, lesquels avaient été repris par le Sénat. Ces derniers permettront aux ETARF de bénéficier plus facilement des dispositifs d'aides et d'accompagnement, garantissant leur rôle moteur pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture.

Philippe Largeau
Président

Le bureau national de la FNEDT

Frédéric Jan

Martine Perrin

Fernando Da Costa

Michel Letourneur

Florence Reynaud

Michel Bazin

Pascal Gendrier

Franck Bellessort

Bernard Sanchez

Séverine Tron

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation représentative des entreprises des travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF). Créée en 1922, la Fédération rassemble un réseau de syndicats départementaux et interdépartementaux, et 12 unions régionales.

Acteurs clés des territoires, les **22 000 entreprises de travaux** emploient **147 000 actifs permanents** et occasionnels pour un chiffre d'affaires de **7 milliards d'euros**.



15 255 ETA et ETR
Entreprises de travaux agricoles et ruraux



6 742 ETF et ETS
Entreprises de travaux forestiers et sylvicoles



147 000 actifs
40 % des salariés ont moins de 30 ans



20 % du marché des agroéquipements



Pour la compétitivité des 22 000 ETARF

1. **Dispositif TO-DE** : rétablissement de l'exonération des charges patronales sur les travailleurs saisonniers TO/DE à l'identique des agriculteurs qui font de la prestation de service.
2. **Contractualisation de la prestation** : rendre obligatoire la signature d'un contrat ou devis préalable aux travaux pour les chantiers supérieurs à 5 000 €. Permettre ainsi aux ETARF de justifier la valorisation de l'entreprise lors de la cession ou dans le cadre d'investissements.
3. **Autorisation quinquennale sur la durée du travail** : que l'autorisation de dérogation sur la durée du travail soit sur une base quinquennale plutôt qu'annuelle. La transmission du registre d'heures resterait en revanche annuelle.
4. **Groupement agricole d'investissement** : permettre la création de GAI, fonds d'investissements mettant de côté la question du foncier, afin que les ETARF puissent bénéficier d'investisseurs extérieurs pour la reprise des entreprises.
5. **Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)** : ouvrir le dispositif aux ETARF afin de devenir des acteurs du Plan Ecophyto.

Pour un vrai partenariat gagnant

6. **Intégrer les ETARF dans le champ de l'article L 311-1** du code rural et de la pêche : bénéficier plus facilement des dispositifs d'aides et d'accompagnement des structures telles que DRAAF, DREAL, CASDAR, COREARM, PNDAR, FEADER, Agence de l'eau, Ecophyto, etc.
7. **Construction** : simplifier les démarches pour construire des bâtiments agricoles ; autoriser les ETARF à construire ou agrandir leurs bâtiments en zone agricole et non artisanales ou commerciales.
8. **Lutter contre la distorsion de concurrence** : clarifier et réaffirmer le cadre de la prestation de services agricoles et de travaux ruraux, et le principe d'exclusivisme.
9. **Aménagement urbain** : prévoir que les collectivités territoriales prennent en considération la dimension des engins agricoles et forestiers lors des aménagements routiers (dont création de ronds-points, îlots, etc.) ou proposer un itinéraire adapté.
10. **Guichet unique pour l'installation-transmission** : ouvrir les services d'accompagnement à l'installation et à la transmission-reprise à tous les acteurs du monde agricole dont la forêt.

Pour la transition écologique et énergétique

11. **Sécuriser juridiquement la conduite des travaux forestiers** toute l'année par la loi.
12. **Adapter le calendrier BCAE8 de la taille des haies** : développer le principe de l'autorisation préfectorale de travaux, au-delà du 16 mars au 15 août, dans le respect des bonnes pratiques, pour répondre aux contraintes notamment climatiques.
13. **Territorialisation des autorisations** : permettre par autorisation préfectorale l'intervention, notamment préventive, aux abords des réseaux d'énergie et de communication, en cas d'aléas climatiques.
14. **Plan pluriannuel de décarbonation** : aider significativement l'acquisition de matériels utilisant une énergie dite « décarbonée » comme les autres acteurs du marché.
15. **Revoir la qualification de fossés** : permettre l'entretien de fossés requalifiés en cours d'eau lors d'anciens démembrements.
16. **Portail internet des réglementations** : recenser toutes les réglementations environnementales dont exigences PAC, chartes riverains, ZNT, décisions communales, et les zones protégées (présence et la protection des espèces protégées et de leurs habitats)... par zone et période, pour sécuriser les travaux à réaliser.

Le réseau territorial des adhérents de la FNEDT

Syndicats départementaux et interdépartementaux • Président / Présidente

EDT Aisne (02)

M. Gérard Maréchal

EDT Allier (03)

M. Franck Monce

EDT Aube (10)

M. Nicolas Jobard

EDT Aveyron (12)

M. Joël Guibert

EDT Calvados (14)

M. Didier Cairon

EDT Cantal (15)

M. Patrice Peyrissac

EDT Charente (16)

M. Pascal Faurie

EDT Charente-Maritime (17)

M. Alexandre Villain

EDT Cher (18)

M. Arnaud de Gourcuff

EDT Cotes-d'Armor (22)

M^{me} Karen Lechevestrier

EDT Finistère (29)

M. Sylvain Kerivel

EDT Gard (30)

M. Stéphan Picas

EDT Haute-Garonne, Ariège (31, 09)

M. Jean-Marc Moumin

EDT Gers (32)

M. Patrice Mathieu

EDT Gironde (33)

M. Benjamin Banton

EDT Hérault (34)

M. Michel Roger

EDT Ille-et-Vilaine (35)

M. Julien Savouré

EDT Indre-et-Loire (37)

M. Pierre David

EDT Isère (38)

M. Maël Dallay

EDT Landes (40)

M. Didier Tastet

EDT Loir-et-Cher (41)

M. Serge Renault

EDT Loire-Atlantique (44)

M^{me} Marie-Annick Robert

EDT Loiret (45)

M. Gérard Van Dorp

EDT Lot (46)

M. Serge Canal

EDT Lot-et-Garonne (47)

M. Benjamin Kozub et

M. Mickaël Lannelongue

EDT Lozère (48)

M. Yannick Herrle

EDT Maine-et-Loire (49)

M. Fabien Cadeau

EDT Manche (50)

M^{me} Elodie Dorleans

EDT Mayenne (53)

M. David Lecomte

EDT Morbihan (56)

M. Frédéric Jan

EDT Oise (60)

M. Didier Ledent

EDT Orne (61)

M. Lionel Aubine

EDT Puy-de-Dôme (63)

M. Eric Alexandre

EDT Pyrénées-Atlantiques (64)

M^{me} Catherine Le Banner

EDT Hautes-Pyrénées (65)

M. Emeric Laureys

EDT Bas-Rhin (67)

M. Bernard Diss

EDT Haut-Rhin (68)

M. Claude Gretter

EDT Sarthe (72)

M. Michel Leveille

EDT Somme (80)

M. Jean-Paul Dumont

EDT Tarn (81)

M. Michel Bonhomme

EDT Tarn-et-Garonne (82)

M. Xavier Ambal

EDT Vendée (85)

M. Patrick Bretin

EDT Ain, Rhône (01, 69)

M. Sébastien Georges

EDT Drôme, Ardèche (07, 26)

M. Stéphane Blard

EDT Marne, Ardennes (08, 51)

M. Christian Lémery

EDT Aude, Pyrénées

M. Julien Leclercq

EDT Limousin (19, 23, 87)

M. Mickaël Bacle

EDT Eure, Seine-Maritime

M. Baptiste Baril

EDT Loire, Haute-Loire (42, 43)

M. Philippe Monplot

EDT Lorraine (54, 55, 57, 88)

M. Robert Dieudonné

EDT Nord, Pas-de-Calais (59, 62)

M. Jean-Marie Lemaire

EDT Savoie, Haute-Savoie

M. François Roulet

EDT Poitou (79, 86)

M. Eric Retailleau

Associations ETF • membres des unions régionales

ETF Centre Val de Loire

Président :

M. Pierre Baron

Délégué régional :

M. Antoine Hubert

ETF Grand Est

Présidente :

M^{me} Catherine Letang

Délégué régional :

M. Christophe Schilt

ETF Nouvelle Aquitaine

Président :

M. Steve Cazorro

Délégué régional :

M. Sébastien Gourdet

ETF Occitanie

Présidente :

M^{me} Nathalie Valade Moreau

Délégué régional :

M. Randy Rèbre

Unions régionales

EDT Auvergne Rhône-Alpes

Présidente :

M^{me} Florence Reynaud

EDT Bourgogne Franche-Comté

Président :

M. Fernando Da Costa

Déléguée régionale :

M^{me} Marielle
Godillot-Alévêque

EDT Bretagne

Président : M. Frédéric Jan

Délégué régional :

M. Jean-Marc Leroux

EDT Centre Val de Loire

Président :

M. Pascal Gendrier

Délégué régional :

M. Antoine Hubert

EDT Grand-Est

Président :

M. Robert Dieudonné

EDT Hauts-de-France

Président :

M. Gérard Maréchal

Déléguée régionale :

M^{me} Marine Dambrière

Animatrice régionale :

M^{me} Juliette Libert

EDT Ile-de-France

Président :

M. Frédéric Bouche

Déléguée régionale :

M^{me} Marion Varoqueaux

EDT Normandie

Co-Présidents :

MM. Michel Letourneur
et Baptiste Baril

Délégué régional :

M. Freddy Prével

EDT Nouvelle Aquitaine

Président :

M. Philippe Largeau

Délégué régional :

M. Sébastien Gourdet

Chargés de mission :

M. Vincent Lechevalier et
M^{me} Jacqueline Da Silva

EDT Occitanie

Président :

M. Bernard Sanchez

Déléguée régionale :

M^{me} Laetitia Gombert

EDT PACA

Président :

M. Olivier Augier

EDT Pays-de-Loire

Président :

M. Laurent Menanteau

Délégué régional :

M. Mathieu Ghislain

Contact : Christian de Barrin, Directeur général • c-debarrin@e-d-t.org

Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires

44 rue d'Alésia, 75014 Paris - 01 53 91 44 80 - www.fnedt.org



FNEDT